

FEEFTY CLUB

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 rue des Compagnons, 14 000 CAEN
934 745 373 RCS CAEN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

- La société Holding PM Corp, Société civile représentée aux présentes par son Gérant Monsieur Pierre-Marie POSTEL,
- Monsieur Pierre LE MASLE,
- Madame Léa LETOURNEUR,

Détenant ensemble 3 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée FEEFTY CLUB désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société FEEFTY CLUB et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité qu'à compter de ce jour la dénomination sociale sera **A3PROD** au lieu de FEEFTY CLUB.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : **A3PROD**".

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

DS
UP

Paraphe
U

Paraphe
PMP

Les soussignés conviennent de signer la présente décision de manière électronique en application des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil par l'intermédiaire du prestataire de services « Docusign ». Les solutions de signature électronique de DocuSign (Prestataire de Services de Confiance Qualifiés et figurant dans la "Trust List" européenne) sont conformes aux exigences techniques de la signature électronique simple au sens du règlement eIDAS (règlement UE n° 910/2014 du 23 juillet 2014).

	Paraphe	Date	Signature
Société Holding PM Corp, Représentée M. Pierre-Marie POSTEL	Paraphe PMP	14 avril 2025	Signé par : Pierre-Marie POSTEL 66FF7F8BB6F14EC...
Madame Léa LETOURNEUR	Paraphe LL	14 avril 2025	Signé par : Léa LETOURNEUR A49BC46D3965489...
Monsieur Pierre LE MASLE	DS LP	12 avril 2025	DocuSigned by: LEMASLE Pierre 4B36E7A289A2465...